



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 AVRIL 2018 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 18 avril 2018.

Présents

M. HOCBON Ludovic, M. BOIGEOL Hervé, M. VERDON Sébastien (a quitté la salle au cours du point 2018-03-05, est revenu au cours du point 2018-03-10), Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjointes au Maire.

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. DROUIN Thierry, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme BEZIAT Delphine, Mme TRUDEAU Christelle, M. DOMBAL Adrien, M. FILLONNEAU Gino, M. BRIANCEAU Gilbert, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme GAILLARD Leslie a donné procuration à Mme LEGERON Ghislaine ; Mme GARREAU Myriam a donné procuration à Mme PLAIRE Claudine ; M. VERDON Sébastien a donné procuration à M. BIRE Michel ; Mme BONNET Martine, a donné pouvoir à M. PETORIN Jean-Pierre à l'exception du point 2018-03-06 ; Mme WILLEMOT Isabelle, a donné procuration à M. METAY Pierre-André.

Absents

Mme BOUTIN Marie-Kristine et M. NODET Michel.

Secrétaire

M. DROUIN Thierry.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant le bilan annuel de l'Etablissement public Foncier de Vendée pour l'année 2017 :

- **PREND ACTE** de l'annexion du bilan d'activité 2017 de l'EPF de la Vendée ; **-DIT** que le présent bilan sera annexé au compte administratif de la Ville pour l'exercice 2017.

Concernant le dispositif d'aides financières en secteur sauvegardé :

- **APPROUVE** de réintégrer les toitures dans le dispositif d'aides communales en secteur sauvegardé ; -**PRECISE** la notion de « bouquet de travaux » comme suit :
 - « Pour bénéficier de l'aide communale, le bouquet de travaux comprend au moins deux des items suivants :
 - Réfection complète des toitures
 - Façades
 - Clôture : menuiseries mobile de clôture (portail, etc)
 - Huisseries
 - Mur de clôture
 - Cours » ;
- **FIXE** la date d'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif au 1^{er} mai 2018 pour les dossiers déposés à compter de cette date ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention approuvée avec la Région des Pays de de la Loire pour intégrer ces modifications.

Concernant les opérations foncières et immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2017:

- **PREND ACTE** du bilan des opérations foncières et immobilières opérées par la Ville au cours de l'année 2017 ; -**DIT** que le présent bilan sera annexé au compte administratif de la Ville pour l'exercice 2017.

Concernant le principe de cession de la parcelle cadastrée section AS n° 590 sis 16 rue de la Grue :

- **APPROUVE** le principe de la cession de l'immeuble cadastré section AS n° 590 sis 16 rue de la Grue d'une superficie de 56 m², au profit de M. CHAUVIERE Cyril et Mme CROCK Anne au prix de 43 000 € net vendeur, sous réserve de la réalisation de la condition suspensive liée au déclassement du domaine public de l'espace au droit de l'immeuble d'une superficie d'environ 26 m² dont 20 m² à usage privatif ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente.

Concernant le déclassement du domaine public communal :

- **DECIDE** du principe de cession des bandes classées dans le domaine public situées :
 - au droit du bâtiment sis 16 rue de la Grue au niveau du parking A. Conte ;
 - entre le 26 et le 34 bis rue du Désert;
- APPROUVE** le lancement de la procédure de déclassement du domaine public des parcelles mentionnées en vue de leur incorporation dans le domaine privé communal ; -**DECIDE** du principe d'échange des parcelles entre la parcelle cadastrée section ZD n° 174 à déclasser du domaine public communal et la parcelle cadastrée section ZD n° 172 à classer dans le domaine public communal ; -**APPROUVE** le lancement de la procédure de classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section ZD n° 172 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur qui sera chargé de cette enquête ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, habilité à cet effet, à diligenter l'enquête publique, et à prendre toutes les dispositions et signer tous documents ou actes afférents à la procédure de déclassement du domaine public.

Concernant une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section BW n° 307p sise boulevard du Président G. Pompidou concédée au Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) :

- **AUTORISE** le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) à implanter à ses frais des réseaux (câbles, coffret et accessoires) donnant lieu à des servitudes de passage et d'implantation concédées à titre gratuit sur la parcelle cadastrée section BW n° 307p sise boulevard du Président Georges-Pompidou, sur un espace d'un mètre carré, pour la

durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués, conformément à la convention annexée ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SyDEV, étant précisé que les éventuels frais d'acte seront à la charge du SyDEV.

Concernant le renouvellement de la convention constitutive du conseil départemental de l'accès au droit de Vendée et l'apport en nature de la Ville :

- **APPROUVE** la participation de la Ville de Fontenay-le-Comte en qualité de membre associé au groupement d'intérêt public (GIP) du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de la Vendée ; -**FIXE** la valorisation de l'apport en nature de la Ville pour un montant total de 2 193,34 €, qu'il est possible d'arrondir à 2 200,00 €, et détaillé comme suit :
 - mise à disposition d'un local 1 jour/mois (salle du CCAS de 27,65 m² à 8,71 €/m² /mois) : 95,01€,
 - participation aux frais généraux et charges du local : 900 €,
 - mise à disposition d'un agent de médiation sociale 1 jour / mois : 1 198,33€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Concernant le règlement de fonctionnement de la structure multi accueil « la Farandole » :

- **APPROUVE** la modification du règlement de fonctionnement joint en annexe ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement de fonctionnement ainsi modifié.

Concernant la rétrocession d'une concession décennale :

- **DECIDE** de la rétrocession de concession d'une case de columbarium située cimetière de Charzais n°9240 carré 06 plan 6D concédée à Mme SIN CHHENG (Veuve MEN) pour une durée de 10 ans ; -**APPROUVE** le remboursement de la somme de 273,21 euros à Mme SIN CHHENG (Veuve MEN) ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'adhésion à la Fédération des villes et conseils de sages :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Fontenay-le-Comte à la Fédération des villes et conseils de sages ; -**DECIDE** de verser la cotisation d'un montant de 490 € au titre de l'année 2018 ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs au 1^{er} mai 2018 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} cl.	5	
Adjoint d'animation		5
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl.	1	
Adjoint administratif		1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl.	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.		1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.	2	
Adjoint technique		2
Agent de maîtrise principal	3	
Agent de maîtrise		3
Catégorie B		

Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	
Rédacteur		1
Assistant socio-éducatif pal	1	
Assistant socio-éducatif		1
TOTAL	14	14

Concernant le renouvellement de l'agrément au titre du Service civique :

- **DEMANDE** le renouvellement de l'agrément au titre du Service civique pour la Ville de Fontenay-le-Comte conformément à la loi du 10 mars 2010 pour la création d'un poste volontaire Service civique ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents au dossier de demande de renouvellement de l'agrément auprès de l'Agence de Service civique.

Concernant les décisions modificatives pour le budget principal et budget annexe assainissement :

- **RAPPORTE** la délibération 2018-02-17 du 20 mars 2018 portant décision modificative n°1 pour l'exercice 2018 du budget principal ; -**VOTE** par chapitre la nouvelle décision modificative n°1 pour l'exercice 2018 du budget principal arrêtée à 0 € ; -**VOTE** par chapitre la décision modificative n°1 pour l'exercice 2018 du budget annexe assainissement arrêtée à 0 €.

Concernant le Compte de gestion pour l'exercice 2017 :

- **FIXE** les résultats de l'exercice 2017 comme suit dans le tableau I en annexe ; -**ARRETE** le solde des valeurs inactives à la clôture de l'exercice 2017 comme suit dans le tableau II en annexe ; -**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits non reportés annulés ; -**APPROUVE** le compte de gestion 2017 présenté par le Trésorier municipal.

Concernant le Compte administratif pour l'exercice 2017 :

- **DESIGNE** à main levée comme président de séance, pour ce point ; -**APPROUVE** les résultats de l'exercice 2017 suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Investissement	-190 989,12 €
Fonctionnement	<u>870 392,46 €</u>
Global	679 403,34 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Investissement	-417 597,89 €
Fonctionnement	<u>1 565 251,12 €</u>
Global	1 147 653,23 €

EXCEDENT GLOBAL

1 827 056,57 €

- **ARRETE** les restes à réaliser de l'exercice 2017 à reprendre au budget supplémentaire suivants :

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

Dépenses	2 903 043,68 €
Recettes	<u>510 754,49 €</u>
Solde déficitaire	- 2 392 289,19 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT

Dépenses	562 570,69 €
Recettes	<u>28 591,50 €</u>
Solde déficitaire	- 533 979,19 €

Concernant l'attribution de subventions aux associations :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à la Maison Départementale des Associations de Vendée ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à la Savate Boxe Française ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'attribution de subventions en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom et Adresse du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention attribuée
Monsieur Renald GILLES 20 Rue Rabelais 85200 – FONTENAY-LE-COMTE	30/06/2017	20 Rue Rabelais	Ensemble des menuiseries extérieures	5 095.66 €	2 000 €
Madame Gaëlle TANGUY-TYMEN 23 Rue Michel Crépeau 85200 – FONTENAY-LE-COMTE	17/05/2016	23 Rue Michel Crépeau	menuiseries extérieures	4 066.94 €	2 000 €

Concernant l'adoption du programme d'actions 2018 dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 :

- **ADOpte** le programme des actions 2018 et le plan de financement sur le tableau annexé à la présente ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'annexe financière avenant n°4 du contrat de ville avec les différents partenaires.

Concernant la motion de soutien aux éleveurs du Sud-Vendée et la demande de révision de la nouvelle cartographie de la zone défavorisée :

- **APPROUVE** la motion de soutien aux éleveurs du Sud-Vendée ; -**AUTORISE** M. le Maire à solliciter un réexamen de la nouvelle cartographie de la ZDS auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

Affiché du : 30 avril 2018
au